

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

Le vingt-neuf novembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, le Maire.

- **Convocation du 22 novembre 2018**
- **Présents** : MM. Payen – Chanteloup – Gaillard - Bouchard - Basset – Malherbes - Peigné - Mazier – Burnouf – Quinette – Goubert – Le Gall.
- **Absents** : Monsieur Remoué - Monsieur Gasselín - Madame Gossé.
- **Secrétaire de séance** : Madame Maryline Mazier.

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes à apporter :

« 15/ Chemin du Tourneur

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le bornage de la bande de terrain au droit de la parcelle cadastrée AD 400 en bordure de la RD 13 pour sécuriser le chemin de randonnée est réalisé et qu'il est en attente de la rédaction de l'acte notarié ».

« Divers

Monsieur Quinette attire l'attention sur le terrain restant disponible pour le cimetière et note des dégradations sur le parquet dans l'église. »

2. DEVENIR DU SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE

Le Maire rappelle la création du syndicat en 1980 sous forme SIRTOM de Montmartin sur Mer/Bréhal avec pour vocation le ramassage des ordures ménagères. Actuellement, le syndicat couvre 35 000 habitants avec 4 déchetteries. Il ajoute que les membres du bureau du syndicat mixte de la Perrelle ont été conviés à une réunion d'échanges le 29 octobre 2018 sur la pérennité du syndicat en présence de messieurs SEVIN, MARY, BIDOT, BEAUFILS et madame TABARD.

Lors de cette réunion, les membres des 2 EPCI « Coutances Mer et Bocage - CMB » et « Granville Terre et Mer – GTM » ont fait part de leur réflexion sur l'exercice et la reprise complète de la compétence exercée par le syndicat de la Perrelle et ont fait comprendre que la dissolution serait pour le 1^{er} janvier 2020.

Lors de la séance du Conseil syndical du 6 novembre 2018, le Président a demandé que chaque commune délibère en conseil municipal avant le 5 décembre 2018 sur l'avenir du syndicat.

Entendu l'exposé du Maire, relatif à l'avenir et la pérennité du syndicat de la Perrelle, le Conseil municipal :

Considérant que les deux communautés de communes dont dépendent les 49 communes du syndicat ont entamé une réflexion sur l'exercice et la reprise complète de la compétence exercée par le syndicat de la Perrelle,

Considérant que les obligations relatives à la loi Nôtre ont été modifiées le 03 août 2018 et que, par conséquent, il n'est plus impératif d'avoir une répartition sur 3 EPCI au minimum, mais 2 seulement, ce qui ne rend plus obligatoire la dissolution du syndicat,

Considérant que les 2 EPCI concernés ont la compétence déchets mais qu'ils l'ont déléguée au syndicat de la Perrelle, ce qui ne remet nullement en cause son existence,

Considérant que la situation financière du syndicat est très saine, ayant permis depuis plus de 10 ans de maintenir un prélèvement constant auprès des communes via leur communautés de communes respectives,

Considérant les résultats de gestion en terme de déchets ménagers très satisfaisants (production 183kg/hab./an alors que la moyenne nationale est de 210 kg/hab./an),

Considérant que le syndicat rend un service de proximité très apprécié de tous les usagers concernés,

Considérant que le syndicat est organisé dans le cadre d'un syndicat mixte autorisé pour l'exercice de service public du ramassage et traitement des déchets ménagers, que ce mode de gestion convient parfaitement à la structure puisque la compétence déchets et exercée dans sa totalité (déchets ménagers, déchetteries et points d'apports volontaires),

Après avoir évoqué toutes les motivations décrites ci-dessus, à l'unanimité :

- **Décide du maintien du syndicat et s'oppose à sa dissolution.**

Le Maire donne quelques éléments de compréhension qui lui font craindre à long terme la disparition des sacs poubelles transparents et la disparition de la collecte en campagne.

Monsieur Peigné intervient sur la fermeture de la déchetterie - site de Mallouet et la construction d'un nouveau site à Saint Planchers dont le coût de l'investissement reste élevé.

Monsieur Peigné ajoute que la fermeture pour travaux de la déchetterie de Bréhal est prévue au 1er janvier 2019 et que 5 bennes et 3 valises sont mises à disposition dans la zone artisanale de Bréhal à côté du garage Renault.

Les déchets dangereux seront à déposer à Hyenville.

Le Maire indique que le syndicat ne mettra plus à disposition des bennes pour les vides greniers et devra en faire communication aux associations.

3. QUESTIONS DIVERSES

Subvention d'équilibre pour Familles Rurales

Le Maire indique qu'il a reçu une demande de « Familles Rurales » pour une demande de versement du solde de la subvention d'équilibre d'un montant de 18 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement de la somme de 18 000 € à l'association « Familles Rurales », avec signature d'une convention.

Subvention à l'association Familles Rurales

Monsieur Gaillard rappelle que le versement de la subvention à l'association Familles rurales avait été différé au motif d'absence du bilan financier .

Il ajoute que des compléments d'informations doivent être apportés par Familles Rurales sur de l'affectation de la subvention.

Avant d'en délibéré, le Maire propose aux membres du Conseil municipal que cette demande soit étudiée en Commission Animation et prendre une décision à une date ultérieure.

Subvention pour le Comité des Fêtes

Monsieur Gaillard indique avoir rencontré Monsieur BOIVIN Alexandre, Président du Comité des Fêtes à plusieurs reprises concernant la subvention à verser au Comité des Fêtes pour leurs activités/animations de l'année 2018 et propose le versement d'une subvention d'un montant de 1500 €.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable et charge le Maire de procéder au mandatement à hauteur de 1500 €.

Madame Le Gall s'interroge sur le montant de la subvention de 3000 € versée en 2017 alors qu'en 2018, le Comité des Fêtes a organisé un feu d'artifice ayant un coût supplémentaire.

Monsieur Gaillard justifie cette diminution de subvention sur le fait que le Comité des Fêtes a une trésorerie saine et le Maire précise qu'en cas de projets exceptionnels du Comité des Fêtes, la commune examinerait la demande.

Financement du séjour linguistique en Espagne

Le Maire informe les membres du Conseil d'une demande de participation au financement d'un séjour linguistique en Espagne pour des élèves de 3^{ème} dont 14 sont domiciliés à Cérences. Il précise que le coût du séjour s'élève à 350 € dont 230 € restant à la charge des familles et pour compenser, le collège sollicite une aide.

Monsieur Peigné intervient en disant que cela le gêne de ne pas subventionner une ouverture culturelle, un apprentissage des langues

. Monsieur Gaillard évoque un autre exemple où un lycée de Granville avait sollicité la commune et que cette dernière a refusé de financer une partie du voyage des lycéens.

Monsieur Bouchard rappelle que le conseil municipal a toujours rejeté ces demandes et ne souhaite pas créer de précédent.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour une éventuelle participation et après en avoir délibéré et voté (1 pour - 1 abstention - 10 contre), le conseil municipal ne donne pas suite et charge le Maire d'en informer le collègue.

Contrat Enfance Jeunesse : signature d'une convention tripartite

Le Maire informe les membres du Conseil de la tenue d'une réunion le 9 octobre dernier à Bréhal en présence des responsables Enfance/jeunesse de la commune, de Messieurs les Maires des communes susvisées, des représentants de l'association « Rejouets » ainsi que Madame Jean de la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche. La commune de La Haye Pesnel était excusée. Cette réunion avait pour objectif de s'accorder sur un même territoire autour de la fiche action du Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 relative aux activités de la ludothèque « Rejouets ». La Caisse d'Allocations Familiales souhaite de part ce partenariat communal :

- Mettre du lien autour des activités « ludothèque » menées sur le territoire,
- Permettre une facilité de traitement des fiches actions proches pour la CAF de la Manche,

Aussi, les communes ont donné un accord de principe et ont convenu de se revoir pour compléter communément la fiche action le jeudi 15 novembre.

Madame Jean souhaite qu'un engagement respectif entre les 3 communes soit finalisé d'ici le 31 mars 2019 par une convention de partenariat avec l'association Rejouets sur l'action ludothèque.

Le paiement de la PSEJ (prestation de service enfance jeunesse) dédiée à chacune des communes se fera à l'appui de cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable et autorise le Maire à signer la susdite convention.

SDEM – Adhésion groupement d'achat d'électricité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe,

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi Nome et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité des bâtiments (>36 kVA) et installations d'éclairage public.

Le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés et précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1er janvier 2020.

Le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Monsieur le Maire précise que la commune pourra adhérer uniquement aux lots correspondants à ses besoins et non à l'ensemble du groupement d'achats. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SDEM50 à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Monsieur Chanteloup précise que la commune a déjà adhéré au groupement de commandes pour le gaz et que cela est satisfaisant. Le Maire stipule que la commune peut adhérer aux seuls lots qui intéressent la commune. Monsieur Chanteloup rappelle actuellement que la commune a 11 contrats pour l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise l'adhésion de la commune de Cérences au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité,**
- **Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,**
- **Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de Cérences ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants,**

- **Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50,**
- **Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité,**
- **Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.**

Compte rendu du Conseil d'école

Monsieur Gaillard donne lecture du compte rendu du Conseil d'Ecole qui s'est déroulé le lundi 15 octobre 2018 de 18h00 à 20h00 dans les locaux de l'Ecole Jacques PREVERT en présence de Monsieur BOUCHARD et de Madame ODE.

Il évoque l'effectif des élèves, le règlement de l'établissement,, le détail de diverses animations, la mise en place du contrat civique le midi.

Le Maire rappelle l'inscription budgétaire pour l'équipement informatique en 2018 et le dispositif ENIR pour une éventuelle participation financière.

Le Maire informe les membres du Conseil que la commission de sécurité de ce jour a donné un avis favorable sur les locaux de l'école Jacques Prévert.

Demande de Monsieur JARDIN Emmanuel

Considérant le mobile et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour rembourser à Monsieur Emmanuel Jardin la somme de 60 € correspondant aux arrhres versés sur une location de la salle des fêtes le 31 décembre 2018.

Entretien des friches

Le Maire informe les membres du Conseil des difficultés que la commune rencontre dans le défrichage obligatoire des parcelles envahies par les mauvaises herbes. Le premier levier est de faire partir un courrier en recommandé à l'attention des propriétaires concernant la nécessité d'entretien de leurs parcelles avec une date butoir. Ce courrier peut être doublé d'un appel du garde champêtre pour les en informer.

Si constat est fait que l'entretien n'a pas été réalisé dans le temps imparti, le Maire peut agir de la façon suivante :

- Adresser un courrier de mise en demeure et sans réaction du propriétaire, le Maire demande au conseil municipal son autorisation pour faire appel à une entreprise, payer les travaux et émettre un titre de recette correspondant au montant de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve cette proposition.**

Produits des amendes de police

Le Maire rappelle l'information du 7 novembre 2018 et propose d'inscrire au titre des produits des amendes de police :

- Des travaux d'aménagement sécuritaire rue du Bocage et rue du Valjoie pour un montant estimatif de 40 000 € à réaliser en 2019.

Monsieur Chanteloup détaille le descriptif des travaux concernés.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à déposer le dossier avant le 31 décembre 2018.**

DETR : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Maire informe le Conseil Municipal que les projets d'aménagement sécuritaire rue du Bocage et rue du Valjoie peuvent répondre aux conditions d'éligibilité pour obtenir une subvention DETR au titre de l'année 2019 pour un montant total de 38 748 € TTC.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal approuve la demande de subvention DETR et charge le Maire de déposer le dossier complet auprès des services préfectoraux.

Village Patrimoine

Le Maire rappelle le processus de construction de Village Patrimoine. Le Maire donne une lecture exhaustive des statuts de l'assemblée générale constitutive de l'association nationale « Village Patrimoine » qui se déroulera le 8 décembre 2018.

Le Maire demande l'avis du Conseil sur l'adhésion de la commune à l'association « Village Patrimoine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à adhérer à l'association « Village Patrimoine »,**
- **Autorise le Maire à signer la convention,**
- **Autorise le Maire à payer la cotisation afférente.**

Plans des locaux 2, rue du chapitre

Monsieur Chanteloup détaille et explique la configuration des nouveaux plans
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire d'en informer le maître d'œuvre.

4. INFORMATIONSFrelons asiatiques

Le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de la campagne de lutte collective contre le frelon asiatique pour 2018 fixée le 23 novembre et recommande cependant de relever la présence de nids ..

Téléthon

Le Maire informe les membres du Conseil d'un courrier de Monsieur Colin sur la marche intercommunale qui se déroulera le samedi 8 décembre au matin dans le cadre des journées du Téléthon.

Monsieur Gaillard sera présent à 11h30 pour accueillir Monsieur Colin. Il rappelle que le centre de la méditation organise un médithon le mercredi 5 décembre et que les dons récoltés seront remis à Monsieur Colin le jeudi 6 décembre ainsi que les dons récoltés par l'école Notre Dame suite à une vente de gâteaux.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'accueil de Monsieur Colin pour la campagne 2020 sera anticipé avec une participation active des associations, comme le suggérait Madame Le Gall.

Les élus sont invités - s'ils le souhaitent - à participer à une randonnée intercommunale organisée pour le Téléthon par Monsieur Colin d'une durée de 24h : le coût est d'un euro le tour.

Courrier de Bere Regis

Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Bere Regis pour l'invitation de Cérences et leur participation au centenaire de la Grande Guerre (1914/1918).

Départ de Valentine KOUHO

Le Maire informe les membres du Conseil municipal du départ Madame Valentine Kouho logée au presbytère les 15 et 16 novembre .Elle a été relogée dans un appartement partagé sur Saint Lô par l'association Port d'Attache. Quelques meubles lui appartenant sont stockés dans le grenier du presbytère en attendant que Madame Kouho stabilise sa situation et puisse définitivement les récupérer.

Signature de la convention pour la Fondation du Patrimoine

Le Maire informe les membres du Conseil de la signature d'une convention tripartite entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et l'Association Chemin Chaussé relative à la restauration du portail du cimetière de l'église de Bourey. Un dépliant d'appels aux dons a été édité en ce sens par la Fondation du Patrimoine et le Maire en distribue quelques exemplaires aux membres du Conseil municipal.

Il ajoute que la signature de la convention est fixée le lundi 10 décembre 2018 à 14h00 dans les locaux de la mairie en présence de la presse, des membres du conseil municipal disponibles, des représentants de l'association Chemin Chaussé et des représentants de la fondation du patrimoine.

Le flyer sera diffusé dans la prochaine lettre municipale puis le Maire indique qu'une animation sera prévue sur le site de Bourey au printemps.

Permis de Construire modificatif

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le permis de construire modificatif a été accordé et signé le 29 novembre.

Monsieur Chanteloup fait un état d'avancement des travaux du Pôle Jeunesse : l'assiette est faite et les travaux débuteront en janvier 2019.

CLECT

Le Maire rappelle le principe des compétences exercées par la communauté de communes et le transfert des transferts des finances idoines et informe les membres du Conseil des réunions du 28 novembre et du 3 décembre 2018 sur les nouvelles attributions de compensation de la CLECT.

Il ajoute que deux dossiers concernent la commune de Cérences → PLUI et Zone d'activité.

Itinérances et randonnées

Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la volonté de GTM de relancer un topoguide (3 anciens topoguides ne sont pas réédités et 1 est toujours en circulation « Entre mer et bocage »).

Le Maire précise que les anciens topoguides ont coûté, tout comme les installations, balisages qui se sont dégradés ces dernières années. L'idée de GTM est de repartir sur la nouvelle charte départementale.

Le Maire a fait remonter à la Commission Tourisme de GTM que la signalétique était sur 1/3 de l'ancien territoire « Entre mer et bocage » et qu'il était dommage de ne pas prendre en considération les travaux antérieurs des collectivités et des associations et de ne pas les avoir conviés au renouvellement du topoguide.

Remise des colis de Noël, pot de départ d'Odile

Le Maire indique aux membres du Conseil que la remise des colis au personnel communal est prévue **le lundi 17 décembre 2018 à 17h30** et qu'un pot de départ pour Madame Odile Lechevallier est organisé **le jeudi 20 décembre 2018 à 18h00**. Ces deux manifestations se dérouleront dans les locaux de la mairie et les conseillers municipaux y sont invités.

Décorations des vitrines des commerces

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition de l'association des commerçants pour décorer les vitres de la mairie par un artiste contre une prestation variant de 30 à 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le principe .

Travaux sur le passage à niveau 52

Monsieur Chanteloup donne lecture du courrier de la SNCF reçu le 6 novembre 2018 .

La SNCF fait de la sécurité sa priorité et développe depuis plus de 15 ans une politique de sécurisation et de modernisation des passages à niveaux dont le passage à niveau n°52 situé rue de la gare. La réalisation des travaux est prévue d'ici fin décembre 2020.

Vœux à la population

Le Maire rappelle les dates des années précédentes :

- 2015 – vendredi 16 janvier à 19h
- 2016 – mercredi 22 janvier à 18h30
- 2017 – mardi 18 janvier à 18h30

Après s'être concertés, les membres du Conseil proposent **la date du mardi 15 janvier 2019 à 18h30** à la salle des fêtes.

Fondation du Jeune Apprenti

Monsieur Chanteloup représentera la commune pour la remise du prix Fondation du jeune apprenti fixée le lundi 3 décembre 2018 au lauréat cérençais

Un article avec une photo sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

75^{ème} Anniversaire

Monsieur Quinette fait un bref récapitulatif des animations déjà programmées.

Projet de plan communal d'informations

Le Maire informe le Conseil avoir été sollicité par une entreprise pour créer un plan communal d'informations et précise qu'il ralentissait le processus en raison de la révision du PLU.

Ce plan serait édité gratuitement financé par les annonceurs présents dans le dépliant.

Le Maire et Monsieur Bouchard prendront rendez-vous.

Le Maire demande l'avis du Conseil qui donne son accord de principe.

5 PERSONNEL

Le Maire indique que dorénavant toutes les questions relatives au personnel seront traitées en réunion privée du Conseil.

Heures supplémentaires et complémentaires – Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour payer à Madame Laetitia BARUT 9h00, correspondant à des remplacements d'un agent communal en arrêt maladie.

Demande de remplacement d'une ATSEM les 3 et 4 décembre 2018 – Courrier de Madame Vivier, Directrice de l'école Jacques Prévert – Délibération

Le Maire lit le courrier de Madame Vivier, directrice de l'école Jacques Prévert stipulant l'absence de Madame Letemplier les 29 novembre et 3 et 4 décembre prochains et souhaitant son remplacement.

Le Maire rappelle que les remplacements ne doivent pas être systématiques et que cela génère des temps de recherche très chronophages pour le secrétariat de la mairie.

Le Maire propose que les absences ponctuelles (arrêts maladie de courte durée par exemple) ne soient pas remplacées et le Conseil donne son accord.

Considérant, l'arrêt de Madame Letemplier étant de plusieurs jours, le Maire propose son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire :

- **Et charge le Maire de procéder au remplacement de Madame LETEMPLIER Melinda par Madame LEMONNIER Mathilde.**

Départ de Madame DROUET Maryline - Délibération

Le Maire informe les membres du Conseil de la mutation de Madame Maryline DROUET au 1^{er} février 2019 auprès de la commune nouvelle de Saint Sauveur Villages. Un recrutement est en cours sur le poste d'Adjoint Administratif Territorial (catégorie C) sous un statut de contractuel ou de fonctionnaire. Ce poste est proposé à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire et à l'unanimité le Conseil municipal :

- **Autorise la signature d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} janvier au 31 janvier 2019, pour être en doublon avec Madame Drouet,**
- **Autorise le recrutement d'un agent pour un poste catégorie C et la création d'un poste à 35 heures à compter du 1^{er} février 2019 soit par voie de mutation, soit par un CDD d'une durée de 12 mois renouvelable une fois jusque dans la limite des 18 mois**
- **Autorise le recrutement d'un agent pour un poste catégorie C à 30 heures à compter du 17 décembre au 17 février 2019 sous forme de contrat à durée pour accroissement temporaire d'activité , renouvelable une fois pour assurer l'accueil au secrétariat.**

Boite postale

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, La Poste ne proposera plus le service de location des boîtes postales. Elle propose la distribution du courrier selon les modalités suivantes :

- Location d'une boîte postale à Bréhal avec nécessité qu'un agent communal relève le courrier quotidiennement,
- Livraison du courrier par le facteur lors de sa tournée journalière.

Afin d'éviter un déplacement (frais de carburants, risques accidentogène lié aux déplacements, coût de la location d'une boîte postale), il est proposé au Conseil d'opter pour la seconde solution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

Agence Postale Communale

Le Maire fait circuler les plans réalisés par le cabinet d'architectes Composite.

Le premier plan présente un espace d'accueil clos sans accès vers le parking à l'arrière de la Mairie, deux bureaux à gauche de l'entrée, une borne accueil/agence postale communale et le bureau du garde champêtre à droite de l'entrée.

Le second plan propose un espace d'attente traversant et ouvert avec un passage vers le parking arrière, deux bureaux toujours sur la gauche et à droite, la borne d'accueil en biais et le bureau du garde champêtre. Avec cet aménagement, cela laisse la possibilité d'implanter ultérieurement un ascenseur à l'arrière du bâtiment.

Les membres du Conseil émettent différents avis sur les deux plans : agrandir la borne d'accueil et diminuer la surface du bureau du garde champêtre, supprimer le bureau du garde champêtre et avoir une très grande borne, avoir davantage d'espace d'accueil sur le second plan...

Après en avoir débattu, les membres du Conseil donnent leur accord pour que le Maire rencontre à nouveau le cabinet d'architectes pour faire part des différentes remarques des conseillers.

Fonctionnement municipal à compter du 1^{er} janvier 2019

Le Maire informe les membres du Conseil de la tenue du/des :

- Bureau des adjoints tous les 15 jours le mardi après midi,
- Réunions du Conseil Municipal à date fixe selon les disponibilités des membres.

L'ensemble des sujets ayant été abordés, la séance est clôturée à 00H05.
